

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :

Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par Daniel LAIDIN
Pascal MORINEAU représenté par Philippe BRIAUD
David BELY représenté par Pascal THIBAULT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Loïc CHUSSEAU représenté par Pascal MONEIN
Bernard LANDAIS représenté par Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Miguel CHARRIER ayant donné à Guy PLISSONNEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy AIRIAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Alexandra GABORIAU ayant donné pouvoir à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :

Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Thomas GISBERT de CALLAC, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 4 décembre 2025

Membres en exercice : 62

Présents : 39

Votants : 47

Programme de constitution des provisions techniques pour 2015-2038 Actualisation 2025-2038

Vu le code de l'environnement et notamment le titre I du livre V pour ses parties législatives et réglementaires,

Vu l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux,

Vu les arrêtés d'autorisation d'exploiter des ouvrages de Trivalis, précisant le cadre de la post-exploitation et du suivi ultérieur de certains sites de traitement des déchets,

Vu la délibération D167-015-COS151215 établissant un programme des provisions pour post exploitation,

Vu les délibérations D180-COS131216, D017-COS191217, D042-COS270318, D112-COS161018, D105-COS221019 D152-COS261021, D184-COS131222 et D183-COS171224 actualisant le programme des provisions techniques,

Vu la délibération D112-COS201020 autorisant le Président à constituer des provisions dans le cadre du compte Epargne Temps,

Considérant l'obligation de constituer des provisions techniques, en particulier dans le cadre de la post-exploitation et du suivi des outils de traitement des déchets, ainsi que pour faire face aux risques potentiels encourus par l'exercice de la compétence de traitement des déchets,

Considérant notamment les durées de suivi de long terme prescrites pour les casiers des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ; d'un minimum de 25 ans, dont 20 au minimum pour post-exploitation puis 5 au minimum pour la surveillance des milieux,

Monsieur Le Président propose d'actualiser le programme prévisionnel de constitution des provisions techniques pour les années 2015-2038 comme suit.

Cette actualisation concerne les provisions de 2025 à 2038.

1- Rappel des provisions déjà constituées :

Provisions Post exploitation ISDND				
Exercice	Etat	Provisions annuelles	Reprise de provisions	Stock au 31/12
2015	Réalisé	1 200 000 €		1 200 000 €
2016	Réalisé	100 000 €		1 300 000 €
2017	Réalisé	100 000 €		1 400 000 €
2018	Réalisé	100 000 €		1 500 000 €
2019	Réalisé	600 000 €		2 100 000 €
2020	Réalisé	600 000 €		2 700 000 €
2021	Réalisé	1 050 000 €		3 750 000 €
2022	Réalisé	1 095 000 €		4 845 000 €
2023	Réalisé	1 575 000 €		6 420 000 €
2024	Réalisé	1 775 000 €		8 195 000 €
2025	Réalisé	1 800 000 €		9 995 000 €

2- Evolutions proposées :

Une actualisation du programme pluriannuel de provisions pour post exploitation est proposé compte tenu du report d'un an du passage en post exploitation de l'ISD des Pineaux.

Répartition par site

PROVISIONS ANNUELLES CHAPITRE 68					
	TALLUD	STE FLAIVE	ST CHRISTOPHE	LES PINEAUX	TOTAL
2025	515 000 €	300 000 €	455 000 €	530 000 €	1 800 000 €
2026	1 000 000 €	285 000 €	435 000 €	510 000 €	2 230 000 €
2027	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2028	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2029	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2030	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2031	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2032	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2033	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2034	1 000 000 €	490 000 €	740 000 €	- €	2 230 000 €
2035	1 000 000 €	488 600 €	741 400 €	- €	2 230 000 €
2036	1 000 000 €	1 230 000 €	- €	- €	2 230 000 €
2037	1 040 000 €	1 190 000 €	- €	- €	2 230 000 €
2038	- €	986 400 €	- €	- €	986 400 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Approuver** le programme de provisions pour post-exploitation actualisé tel que proposé par le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme de provisions pour post-exploitation actualisé tel que proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).